



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



DELIBERATION

N° 2012-55 du 10 avril 2012

OBJET : Avenant 2012 au Contrat Enfance Jeunesse 2^{ème} génération.

Rapporteur : M. Laurence FINE.

Le 10 avril 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 4 avril 2012 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 31 jusqu' à la délibération n° 2012-33
29 à partir de la délibération n° 2012-34
28 à partir de la délibération n° 2012-49

Nombre de pouvoirs : 2 jusqu'à la délibération 2012-33
4 à partir de la délibération n° 2012-34
5 à partir de la délibération n° 2012-49

Nombre de votes : 33

Mme Aurélie POYAU est nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, M. Yvon AIGUIER, Mme Claude JIMENEZ (représentant Mme Marie Hélène PONSART) M. Maurice DUFOUR, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Aurélie POYAU, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Philippe SEZANNE (jusqu'à la délibération n° 2012-33) M. Thierry DUCURTIL (jusqu'à la délibération n° 2012-33), M. Jean-Pierre SEVREZ (jusqu'à la délibération n° 2012-48), M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Christine VALLA (représentant Mme Claudine FINE), M. Pierre BOUVIER, M. Claude PLEINDOUX (représentant M. Roger GUGLIELMETTI) M. Edmond CADET, M. Marc FORNESI, M. Henry Pierre ROUX (représentant M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC), M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Roger PERINET (représentant M. Henry RAOUX), M. Philippe STOCKLI, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, M. Sébastien FINE (représentant M. Christian BREMOND)

Avait donné pouvoir : M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI
Mme Brigitte BOREL à Mme Laurence FINE
M. Philippe SEZANNE à Mme Nicole MATHONNET à partir de la délibération n° 2012-34.
M. Thierry DUCURTIL à M. Xavier CRET à partir de la délibération n° 2012-34.
M. Jean Pierre SEVREZ à M. Alain FARDELLA à partir de la délibération n° 2012-49

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011, portant compétence en matière de gestion des structures d'accueil de la petite enfance,

Considérant que des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) ont été signés entre certaines communes de la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Hautes Alpes pour permettre le financement par la CAF des activités jeunesse réalisées par ces communes et sur le territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Considérant que le Contrat Enfance Jeunesse de 1^{ère} génération (CEJ 1G) liant la CCB, les communes du Monétier-les-Bains, La Salle les Alpes et la CAF, comprenant les actions suivantes : poste de coordination petite enfance et multi-accueil de La Guisane, est arrivé à échéance le 31/12/2011,

Considérant l'existence d'un CEJ 2^{ème} génération (CEJ 2G) conclu entre la CAF et la CCB pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2013, qui intègre, au fur et à mesure de leur échéance, les différentes communes signataires du CEJ et qu'il s'agit d'intégrer les 2 dernières communes, Le Monétier-les-Bains et La Salle les Alpes,

Considérant la nécessité, pour intégrer ces 2 dernières communes, de signer un avenant 2012 au CEJ 2G, avenant qui aura pour dates d'effet du 01/01/2012 au 31/12/2013 et qui permettra d'intégrer les actions précitées et de les renouveler (poste de coordination petite enfance, multi-accueil de La Guisane),

Vu l'avis favorable de la Commission « Affaires Sociales » en date du 2 avril 2012,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 13 mars 2012,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

■ Approuve et autorise le Président à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes Alpes l'avenant 2012 au Contrat Enfance Jeunesse 2^{ème} génération, permettant d'y intégrer les communes du Monétier-les-Bains et de La Salle les Alpes.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : **16 AVR. 2012**

Date affichage : **17 AVR. 2012**